



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **7 juillet 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **1 juillet 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Nadia LAKEHAL**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGE, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGE, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGE

Membres absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Objet :

Piscine Jean Gelet - Avenant au marché de travaux du lot 02 de la piscine Jean Gelet

V_DEL_22077_32

Rapport de Monsieur MOINE,

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 31 mars 2022, la Ville a reprécisé les étapes de reprise du chantier de la piscine après une interruption le 19 novembre par ordre de service, suite à la défaillance de l'entreprise titulaire des lots Gros Œuvre et charpente-bois.

Les travaux de rénovation et extension de la piscine Jean Gelet ont repris depuis le 2 mai 2022. L'entreprise Ruiz SA, qui a repris le marché de travaux de l'entreprise Ruiz by Rougeot, suite à la liquidation judiciaire de celle-ci, réalise actuellement les travaux restants de gros-œuvre maçonnerie (lot n°2).

Suite à l'avancée de ces travaux, il est nécessaire de prévoir une reprise des terrassements de l'extension 3, restés ouverts durant le temps d'arrêt de chantier consécutif à la défaillance de l'entreprise Ruiz by Rougeot. « Il est donc nécessaire que la nouvelle entreprise Ruiz SA reprenne ces terrassements avant la réalisation des fondations et du gros-œuvre »

Il est également nécessaire de réaliser deux regards dans le local filtre afin de récupérer les eaux résiduelles du local sous-station (disposition demandée par Dalkia pour le réseau de chaleur urbain), et gérer l'évacuation de ces eaux résiduelles. Le montant de ces travaux supplémentaires est de 8027,16 € HT.

Ces travaux supplémentaires seront confiés à l'entreprise par voie de modification de contrat sur le fondement de l'article R,2194-7 du code de la commande publique.

Les modifications de contrat correspondent à des modifications non substantielles du marché initial. Elles n'introduisent pas de conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue. L'équilibre économique du marché en faveur du titulaire n'est pas modifié d'une manière non prévue dans le marché initial. Enfin, les modifications ne modifient pas l'objet du marché.

Par ailleurs, la ville, maître d'ouvrage, étant responsable de la garde du chantier pendant l'interruption des travaux suite à la défaillance de Ruiz by Rougeot, il est nécessaire de prendre en charge la location de la base vie sur une période de 7 mois pour un coût de 7306,12 € HT.

Le montant total de ces travaux supplémentaires est de 15 333,28 € HT, soit 18 399,94 € TTC, et représente une augmentation de 2,67 % du marché initial de l'entreprise.

Le montant cumulé des avenants au marché représente une augmentation de 135 703,06 € HT, soit 23,68 % du marché initial. Le nouveau montant du marché avec les avenants antérieurs cumulés est de 708 703,06 € HT.

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser Madame la Maire à signer la modification de contrat n°5 du lot 02 Gros œuvre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la piscine Jean Gelet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/07/2022

Reçu en préfecture le 15/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_32-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui permet au conseil municipal de déléguer une partie de ses attributions au maire ;

Vu la délibération du 10 juillet 2020 qui donne délégation au maire de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés dans la limite de 10 % de leur valeur ;

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique relatif au modification non substantielle ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°5 au lot n°2 Gros œuvre afin de permettre la poursuite des travaux relatifs à la réhabilitation et à l'extension de la piscine Jean Gelet ;

Entendu le rapport présenté le 7 juillet 2022 par Monsieur Philippe MOINE, cinquième adjoint, délégué au Cadre de vie, à la Proximité, aux Travaux, au Patrimoine bâti et aux Grands projets ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'autoriser Madame la Maire à signer la modification de contrat n°5 du lot 02 Gros oeuvre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la piscine Jean Gelet.

Nombre de suffrages exprimés : 34
Votes Pour : 34
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 07 juillet 2022.

Pour extrait conforme,



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 5

article R.2194-7 du code de la commande publique

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Ville de Vaulx-en-Velin
Représentée par Madame la Maire
Place de la Nation - CS4002
69518 Vaulx-en-Velin cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Société RUIZ SA

33 rue du Traité de Rome
69780 MIONS
905 091 609 RCS LYON

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public:

Marché 2020_M010

Réhabilitation et extension de la piscine Jean Gelet à Vaulx-en-Velin
Lot n°2 Gros œuvre

■ Date de la notification du marché public: 03.02.2020

■ Durée d'exécution du marché public : 15 mois prolongé par avenant n°2 (notifié le 14 juin 2021) de 10,5 mois, soit jusqu'au 30.09.2022

┆ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 573 000 € HT
- Montant TTC : 687 600 € TTC

Modifié par avenant n°3,

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 678 206.34 € HT
- Montant TTC : 813 847.61€ TTC

Modifié par avenant n°4,

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 693 369.78 €
- Montant TTC : 832 043.74 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Les travaux de rénovation et extension de la piscine Jean GELET ont repris depuis le 2 mai 2022. L'entreprise Ruiz SA, qui a repris le marché des travaux de l'entreprise Ruiz by Rougeot, suite à une liquidation judiciaire de celle-ci, réalise actuellement les travaux restants de gros œuvre maçonnerie.

Suite à l'avancée de ces travaux, il est nécessaire de prévoir une reprise des terrassements de l'extension 3, restée ouverte durant le temps d'arrêt de chantier. Il est donc nécessaire que l'entreprise Ruiz SA reprenne ces terrassements qui se sont partiellement affaissés.

Il est également nécessaire de réaliser 2 regards dans le local filtre afin de récupérer les eaux résiduelles du local sous-station (disposition demandée par Dalkia pour le réseau de chaleur urbain), et gérer l'évacuation de ces eaux résiduelles. Le montant de ces travaux supplémentaires est de 8027,16 € HT.

Par ailleurs, la ville, maître d'ouvrage, étant responsable de la garde du chantier pendant l'interruption des travaux suite à la défaillance de Ruiz by Rougeot, il est nécessaire de prendre en charge la location de la base vie sur une période de 7 mois pour un coût de 7306,12 € HT.

Le montant total de ces travaux supplémentaires est de 15 333,28 € HT, soit 18 399,94 € TTC, et représente une augmentation de 2,67 % du marché initial de l'entreprise.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:

NON OUI

■ Montant du présent avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 15 333,28 €
- Montant TTC : 18 399,94 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,67 %

■ Montant de tous les avenants cumulés :

- Montant HT : 135 703,06 €
- Montant TTC : 162 843,67 €
- % d'écart introduit par tous les avenants : 23,68 %

■ Nouveau montant du marché public avec les avenants antérieurs

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 708 703,06 €
- Montant TTC : 850 443,67 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du cessionnaire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Société RUIZ SA		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Vaulx-en-Velin, le

Pour la Maire,
Le Premier Adjoint
Délégué aux Finances, aux Marchés Publics,
à la Politique de la Ville, au Renouvellement urbain,
au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités
Conseiller de la Métropole de Lyon.

Stéphane GOMEZ

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 15/07/2022

Reçu en préfecture le 15/07/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_32-DE